



# Ville de Cerny

Essonne

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 17 DECEMBRE 2014

Date de convocation : 11 décembre 2014    Nombre de conseillers en exercice : 23  
Date d'affichage : 11 décembre 2014    Nombre de conseillers présents : 18  
Nombre de conseillers votants : 22

L'an deux mille quatorze, le dix-sept décembre à 20 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Marie-Claire CHAMBARET, Maire, à la suite de la convocation adressée le 11 décembre 2014.

Étaient présents : Mme CHAMBARET, M. PRAT, Mme PANNETIER, M. HEUDE, Mme BOUCHARD, M. LAUNAY, M. LEFORT, M. MOUCHET, M. LACOMME, Mme THOMAS, Mme BARBERI, Mme PROUST, Mme MITTELETTE-ROUISSI, Mme DENOYER, M. HERMANT, M. BERTHELOT, Mme CHOUPAY, Mme MATISSE.

Ont donné pouvoir : M. ROTTEMBOURG à Mme Marie-Claire CHAMBARET  
M. Olivier CARNOT à Mme Elisabeth PROUST  
Mme Chrystelle LEPAGE à Mme Stéphanie MITTELETTE-ROUISSI  
M. Alain NOURRIN à M. Patrick BERTHELOT

Étaient absents : M. GUEZO

A été désignée Secrétaire de séance : Mme Elisabeth PROUST

N° 2014 / X / 2 - 7.1

### Concessions de cimetière : Tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU la délibération du Conseil Municipal n° 2013 / XI / 6 – 7.1 du 28 novembre 2013 fixant les tarifs des concessions du cimetière à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014,  
CONSIDÉRANT la nécessité d'actualiser les tarifs de ces concessions,  
VU l'avis favorable de la Commission des finances,  
L'exposé du Maire ayant été entendu,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, PAR 21 VOIX POUR et 1 ABSTENTION (Monsieur François HERMANT)**

**FIXE** les tarifs des concessions dans le cimetière communal comme suit :

Tarifs	2014	2015
concession 15 ans	41,60 €	<b>41,80 €</b>
Concession 30 ans	141,80 €	<b>142,50 €</b>
Concession 50 ans	279,00 €	<b>280,40 €</b>
Cinéraire 15 ans	20,70 €	<b>20,80 €</b>
Cinéraire 30 ans	71,00 €	<b>71,40 €</b>
Cinéraire 50 ans	139,30 €	<b>140,00 €</b>

**PRÉCISE** que, dans le columbarium vertical, les familles devront acquérir, en plus de la concession cinéraire, une case en granit rose destinée à recevoir l'urne au tarif de 1 200,60 €,

**DÉCIDE** l'application de ces nouveaux tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015,

**DIT** que les recettes correspondantes seront inscrites à l'article 70311 du budget en cours,

**AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes pièces consécutives à cette décision.

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents.

Marie-Claire CHAMBARET,  
Maire de Cerny



Publiée le : 22 décembre 2014  
Transmise le : 22 septembre 2014